

**Demande de changement
de régime
Année scolaire
2026-2027**

Secrétaire Général

n°

Affaire suivie par :

Joanna Madeux

T 05 46 34 79 32

turboself-vieljeux@ac-poitiers.fr

118 rue des Gonthières

17000 La Rochelle

Je soussigné(e)

responsable légal qui paie les frais scolaires

Domicilié(e) :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

☐ Père

☐ Mère

☐ représentant légal de l'élève

demande l'inscription de l'élève :

NOM : **Prénom** : **Classe** :

en qualité de : ☐ Externe

☐ Demi-pensionnaire 3 jours (sélectionner 3 jours : ☐ Lu ☐ Ma ☐ Me ☐ Je ☐ Ve)

☐ Demi-pensionnaire 4 jours (sélectionner 4 jours : ☐ Lu ☐ Ma ☐ Me ☐ Je ☐ Ve)

☐ Demi-pensionnaire 5 jours

☐ Interne 5 jours (pré-bac uniquement)

☐ Interne 7 jours (CPGE TSI uniquement)

☐ Interne externé (classes post-baccalauréat uniquement)

A compter du

et m'engage à régler les frais scolaires afférents.

Fait à, le

Signature
du responsable légal
qui paie les frais scolaires

Pour chaque trimestre, le régime choisi est considéré comme définitif et non modifiable, sauf cas prévus par le règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement, à compter du :

- 21 septembre 2026 pour le 1er trimestre (septembre – décembre)
- 1er janvier 2027 pour le 2ème trimestre (janvier – mars)
- 1er avril 2027 pour le 3ème trimestre (avril – juin)

Les demandes de changement doivent être adressées au service de gestion avant le 11 décembre 2026 pour le 2ème trimestre et avant le 16 mars 2027 pour le 3ème trimestre ou dans des cas très exceptionnels (à l'appréciation du chef d'établissement). Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité. Aucune remise d'ordre ne pourra être accordée